

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Flynn.

### MINISTÈRE DU TRAVAIL

615. Versements aux provinces et à l'égard des bandes indiennes, en vertu du programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver, au cours des années financières 1959-1960 et 1960-1961, de sommes n'excédant pas la moitié des frais de main-d'œuvre occasionnés au cours de la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> jour de décembre 1959 et le 30<sup>e</sup> jour d'avril 1960, en conformité des modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, \$15,000,000.

**L'hon. M. Martin:** Je suis sûr que s'il devait y avoir une interruption, comme il devait évidemment y en avoir à ce moment-là, peu d'événements plus heureux auraient pu se présenter pour interrompre le cours du débat que l'annonce que vient de faire le premier ministre ainsi que les paroles qu'il a prononcées à l'occasion de cet heureux événement, avec l'appui du chef de l'opposition.

Avant que nos travaux soient interrompus, je disais que depuis que les honorables vis-à-vis sont entrés en fonctions, la moyenne du chômage, exprimée par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre, se situe aux alentours de 6.1 p. 100, chiffre le plus élevé depuis 1931-1935. Il y a lieu de le rapprocher des chiffres du chômage, exprimés en pourcentage de l'effectif ouvrier, dans la période allant de 1946 à 1957, durant laquelle ils ont atteint 2.9 p. 100.

Il n'y a aucun doute que nous sommes maintenant aux prises avec un grave problème. Je ne pourrais avancer de témoignage plus efficace de la détermination du gouvernement de prendre quelque mesure à cet égard, que de renvoyer les députés à la phrase dont le ministre du Travail s'est servi dans un récent discours télévisé lorsqu'il a parlé du chômage à la nation. Le tableau qu'il a brossé dans ce discours ne reflétait certainement pas la situation telle qu'elle était, et n'exposait certes pas la situation réelle du chômage, au Canada, en ce moment. Cependant, le ministre du Travail a déclaré ce qui suit, ainsi qu'en fait foi la page 3 du texte communiqué au public:

Et je tiens à donner l'assurance que le gouvernement emploiera tous les moyens à sa disposition pour veiller à ce que chaque Canadien qui a besoin de travail ait un emploi.

C'était là, sans doute, une déclaration aussi agréable que rassurante pour la population de notre pays. J'insisterai maintenant auprès du ministre du Travail et du gouvernement pour qu'ils donnent corps à cette assurance, soit que tous les moyens dont dispose le gouvernement seront mis en œuvre afin de veiller à ce que chaque Canadien qui a besoin de travail trouve un emploi.

D'après les propres chiffres du ministre, je soutiens que ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage,—à moins que nous n'insistions sur le caractère permanent du droit à bénéficier de cette importante mesure de sécurité sociale,—doivent être reconnus par le gouvernement comme étant de ceux qui ont besoin d'un emploi. Je sais qu'il n'est guère plaisant pour le ministre d'entendre, jour après jour, des critiques à propos de ce problème. Mais il a ses responsabilités, et nous avons les nôtres. Nous, de l'opposition, avons la responsabilité de faire bien comprendre au gouvernement la nature du problème, de lui en exposer la gravité, et de lui rappeler, comme on l'a fait fréquemment déjà, les promesses qu'il a faites de remédier à la situation. Il nous appartient de lui dire dans quelle mesure, à notre avis, il a fourni l'effort que la population du pays est en droit d'attendre de l'État à cet égard.

Je soutiens que le gouvernement n'a pas fait l'effort voulu. Le gouvernement s'en remet surtout au programme de travaux d'hiver; or, il est maintenant évident que ce programme, satisfaisant en soi, ne va pas assez loin. Il n'est pas satisfaisant pour les municipalités, ni pour certaines provinces. L'honorable député de Timmins avait raison, l'autre jour, de se plaindre de l'attitude des municipalités, en général, à l'égard de ce problème.

Le ministre du Travail a déclaré, si j'ai bien compris, qu'aucune municipalité ne s'était plainte. Ce n'est pas le cas. Je le lui dis, en toute déférence, et lui demanderais d'examiner ses dossiers, où il verra que ma propre ville de Windsor s'est plainte de l'insuffisance de ce programme et a demandé des modifications pour que les avantages en soient organisés de manière à permettre à plus de 143 personnes de cette localité de travailler.

Le ministre du Travail s'irrite de nous entendre dire, jour après jour, que ce problème du chômage existe. Il ne saurait soutenir, toutefois, qu'il n'y a pas eu de propositions constructives visant à résoudre ce grave problème. Si le gouvernement n'a pu proposer un programme, nous, de l'opposition libérale, en avons proposé un, que nous avons soumis à la Chambre le dernier jour du débat sur le discours du trône.

Quelle a été la réaction du gouvernement à l'égard de notre programme? La seule observation que nous lui avons entendu exprimer a été à l'égard de l'une de nos propositions, portant que la Chambre établisse sans délai un comité parlementaire qui serait chargé d'étudier les conséquences à court terme et à long terme du chômage au Canada.

Vendredi dernier, le ministre a dit que si un tel comité était établi, l'honorable député d'Essex-Est s'en servirait à des fins politiques.